

NIGERIA. PÉTROLE, POLLUTION ET PAUVRETÉ DANS LE DELTA DU NIGER

RÉSUMÉ

Depuis un demi-siècle, du pétrole est extrait à des fins commerciales dans le delta du Niger, au Nigeria. Les vastes réserves d'hydrocarbures ont généré plusieurs milliards de dollars de revenus pour l'État nigérian, mais la majorité des habitants des zones de production pétrolière vivent dans la pauvreté. Le pétrole a certes enrichi certaines personnes, mais pour beaucoup il est une source d'appauvrissement, de conflit, d'atteintes à leurs droits fondamentaux et de désespoir.

La crise multidimensionnelle qui se fait sentir de plus en plus fortement dans le delta du Niger est liée à l'ampleur de la pollution et des dommages causés à l'environnement, aux manquements et aux mauvaises pratiques des entreprises, à la grave indifférence des autorités et aux actions des forces de sécurité et des groupes armés.

L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

L'industrie pétrolière dans le delta du Niger regroupe à la fois l'État nigérian, des filiales de multinationales telles que Shell, Eni et Total, et quelques sociétés nigérianes. Les activités d'exploration et de production sont menées dans le cadre de coentreprises associant la Compagnie nationale nigériane du pétrole (NNPC), qui appartient à l'État, et une ou plusieurs compagnies pétrolières, ou sous la forme de contrats

de partage de la production. La NNPC détient une participation majoritaire dans les coentreprises. C'est habituellement l'une des sociétés privées qui est l'exploitant, ce qui signifie qu'elle est responsable des activités sur le terrain. La Shell Petroleum Development Company (SPDC), une filiale de Royal Dutch Shell, est le principal exploitant sur terre ferme.

L'industrie pétrolière est très visible dans le delta du Niger et a la mainmise sur une grande partie des terres de cette région. La SPDC exploite à elle seule plus de 31 000 kilomètres carrés. La région est quadrillée par des milliers de kilomètres d'oléoducs et parsemée de puits et de stations de pompage. Une bonne partie de ces infrastructures est située près des maisons, des fermes et des sources d'eau des populations.

ENVIRONNEMENT ET DROITS HUMAINS

Le lien entre les droits humains et la pollution environnementale a été établi depuis longtemps. Les organes chargés de surveiller la situation des droits fondamentaux, de même que certaines juridictions internationales, régionales et nationales, ont démontré que la mauvaise qualité de l'environnement jouait un rôle déterminant dans les atteintes aux droits humains.

UN ENVIRONNEMENT SAIN
EST UN DROIT HUMAIN

AMNESTY
INTERNATIONAL



La qualité et la préservation du milieu ambiant sont essentielles au bien-être général et au développement de la population du delta du Niger. Plus de 60 % des habitants de la région dépendent de leur milieu naturel pour vivre. Pour beaucoup, les ressources naturelles, qu'il s'agisse de denrées agricoles ou de produits forestiers ou de la pêche, constituent la principale voire la seule source de nourriture. Les cours d'eau et les criques sont largement utilisés pour se laver et pour d'autres usages de la vie courante, et ils sont la principale ou l'unique source d'eau potable dans de nombreuses zones. La pollution et les dommages causés à l'environnement menacent donc considérablement les droits humains.

Les déversements d'hydrocarbures et de déchets et la combustion de torchères sont endémiques dans le delta du Niger. Plusieurs centaines de fois par an du pétrole est déversé dans la nature, et environ 2 000 sites contaminés ont été recensés par l'Agence nationale nigériane pour la détection et la réaction aux déversements de pétrole. Le nombre réel pourrait être bien plus élevé. Les activités liées à l'extraction du pétrole, notamment la pose d'oléoducs, la construction d'infrastructures et les travaux d'aménagement visant à rendre la région accessible par voie routière et par bateau, ont causé des dommages écologiques considérables au delta.

Les habitants sont contraints de se laver dans des eaux polluées et d'y puiser l'eau pour boire et pour cuisiner ; ils mangent du poisson – s'ils ont la chance d'en trouver encore – contaminé par les hydrocarbures et d'autres toxines ; leurs terres agricoles sont détruites ; après les déversements de pétrole, l'air qu'ils respirent empest les hydrocarbures, le gaz et d'autres polluants ; ils se plaignent de troubles respiratoires, de lésions cutanées et d'autres problèmes de santé, mais leurs inquiétudes ne sont pas prises au sérieux et ils ne disposent de pratiquement aucune information sur les conséquences de la pollution.

La contamination s'est traduite par des atteintes au droit à la santé et à un environnement sain, au droit à un niveau de vie suffisant (qui comprend le droit à l'eau et à la nourriture) et au droit de gagner sa vie par



Pétrole déversé à Ikarama, État de Bayelsa, mars 2008. Cette photographie a été prise par des chercheurs d'Amnesty International huit mois après le déversement. La dépollution des zones sinistrées par le pétrole dans le delta du Niger se fait souvent longuement attendre.

son travail. Des centaines de milliers de personnes sont concernées, notamment les plus pauvres et celles qui dépendent des moyens de subsistance traditionnels comme la pêche et l'agriculture.

REFUS D'INFORMATION

Les populations du delta du Niger n'ont que rarement accès aux informations les plus élémentaires concernant l'impact de l'industrie pétrolière sur leurs vies. Le gouvernement du Nigeria n'a jamais entrepris de suivi ni d'études efficaces sur les incidences de l'industrie pétrolière sur la santé ni sur la pêche ou l'agriculture, malgré les inquiétudes exprimées depuis plusieurs années par les habitants, par des groupes de la société civile, par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (Commission africaine) et par de nombreuses autres entités. Les compagnies pétrolières affirment avoir mené quelques études, mais rares sont celles qui sont publiées.

PAUVRETÉ ET DROITS HUMAINS

Les compagnies pétrolières et le gouvernement du Nigeria doivent agir avec la plus grande circonspection et veiller à ce que des mesures de protection rigoureuses soient en place lorsque du pétrole est extrait à proximité des lieux où vivent des populations rurales pauvres qui dépendent de l'environnement pour la nourriture, l'eau et les sources de revenus. Or, au cours des cinq dernières décennies, les initiatives visant à prévenir et à traiter la pollution liée à l'industrie pétrolière se sont révélées totalement insuffisantes.

Malgré la richesse que représente le pétrole, le delta du Niger est une région extrêmement sous-développée. Même les services essentiels, tels que l'eau et l'assainissement, manquent dans de nombreux endroits. Les initiatives en faveur du développement qui ont été mises en place sont souvent gâchées par la corruption et la mauvaise organisation, laissant derrière elles une série de projets à moitié achevés ou qui ne fonctionnent pas. Bénéficiant rarement d'un système de protection sociale et disposant de moyens de subsistance très limités, la population n'a souvent aucune solution pour compenser ses pertes de revenu lorsque des terres agricoles ou des zones de pêche sont endommagées.

Non seulement la pollution et les dommages environnementaux liés à l'industrie pétrolière enfoncent les habitants des zones de production encore plus dans la pauvreté, mais c'est justement à cause de celle-ci qu'il est plus facile de ne pas tenir compte d'eux et de les exploiter. La protection des autorités est quasi inexistante et peu de gens disposent des ressources nécessaires pour s'opposer aux multinationales pétrolières lorsque la situation se dégrade.

ALIMENTATION DU CONFLIT

Le pétrole et les conflits sont devenus des éléments caractéristiques du delta du Niger. Le contraste entre la richesse générée par le pétrole pour quelques-uns et l'aggravation de la pauvreté du plus grand nombre attise le mécontentement et la colère. La destruction de sources de revenus, le non-respect de l'obligation de rendre des comptes tant par les autorités que par

les compagnies pétrolières et le manque d'investissements consacrés par l'État au développement de cette région alimentent la frustration qui s'exprime de manière croissante par des conflits – souvent violents – au sein des groupes de population ou entre eux, entre les habitants et les compagnies pétrolières, entre la population et les forces gouvernementales et, de plus en plus, entre d'une part les groupes armés et d'autre part les compagnies et les autorités.

Au cours des dernières années sont apparus des groupes armés organisés. Ceux-ci se nourrissent souvent des frustrations locales et exigent de plus en plus fréquemment un contrôle accru des ressources dans les zones de production de pétrole. Ils se livrent à diverses activités délictueuses telles que le sabotage d'infrastructures pétrolières et le vol de pétrole en grande quantité, ainsi qu'à des exactions, notamment en enlevant et en tuant des membres du personnel des compagnies. Le delta du Niger est l'un des endroits les plus dangereux du monde pour les employés du secteur pétrolier.

Le déploiement par l'État de forces de sécurité ayant recours à des méthodes brutales exacerbe l'insécurité et la violence dans cette région. Les manifestations (même pacifiques) organisées par les habitants en réaction aux activités de l'industrie pétrolière et les attentats commis sur des installations pétrolières par des groupes armés sont fréquemment réprimés par un recours excessif à la force et de graves violations des droits humains, notamment des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture et des destructions de logements et de biens. Il est rare que des mesures soient prises pour traduire en justice les membres des forces de sécurité soupçonnés d'avoir perpétré des violations des droits humains dans la région.

ABSENCE DE JUSTICE ET D'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES

La priorité est certes d'empêcher une pollution qui entraîne des atteintes aux droits humains, mais il est également nécessaire, pour protéger ces droits, de procéder à un nettoyage et à un assainissement rapides et efficaces des zones déjà contaminées ou



© Kadir van Lohuizen

Torchères près d'Ebocha, Nigeria, 3 février 2008. Depuis de nombreuses années, les habitants du delta du Niger affirment que la combustion en torchères porte gravement atteinte à leur qualité de vie et présente un risque pour la santé.

touchées par d'autres dommages environnementaux. Si ces dégâts persistent, les atteintes aux droits humains qui en résultent persistent elles aussi, aggravant généralement la pauvreté des habitants en raison de la dégradation de leurs sources de revenus et de leur état de santé.

Dans le delta du Niger, c'est aux compagnies pétrolières qu'il incombe de réparer la majeure partie des dégâts occasionnés par la pollution issue de leur industrie. Cependant, le système mis en place ne fonctionne pas réellement et la surveillance de la part des autorités est insuffisante. Les opérations de dépollution sont souvent lentes et inadaptées. Les habitants ne disposent quasiment d'aucun moyen ni de soutien lorsque la réaction des compagnies ne convient pas à la situation.

Certains groupes de population contribuent eux aussi aux problèmes. Les actes de vandalisme contre les infrastructures pétrolières peuvent être vus comme une manière d'accéder à au moins une partie de l'argent généré par le pétrole au moyen d'indemnités ou de contrats de dépollution. Par ailleurs, on sait que des habitants bloquent parfois l'accès aux sites de déversement de pétrole, en exigeant que les compagnies pétrolières leur versent de l'argent pour s'y rendre. Ce type de manœuvre peut retarder le nettoyage des sites et aggraver encore davantage les conditions de vie de la population. Il est indéniable que dans certaines zones du delta du Niger, aujourd'hui, les actions et réactions des habitants sont à l'origine d'une partie du problème de la pollution. Néanmoins, tant que les compagnies ne reconnaîtront pas que leurs mauvaises pratiques sont une des composantes de ce problème, la situation ne s'améliorera pas.

Bien que les personnes dont les biens sont dégradés par les opérations pétrolières puissent en théorie prétendre à une indemnisation, elles se heurtent en réalité à des difficultés considérables. Elles n'ont pas accès à certaines informations essentielles, ni aux tribunaux. Les procédures non judiciaires, qui sont gérées par les compagnies pétrolières sous une



© Kadir van Lohuizen

Enfants jouant près d'un déversement d'hydrocarbures à Ikarama, État de Bayelsa. La fuite aurait eu lieu en 2006. Shell affirme que la zone a été dépolluée.

surveillance minimale des autorités, sont entachées de graves irrégularités. Des indemnités ne sont prévues que si les déversements de pétrole ne sont pas la conséquence d'un acte de sabotage ou de vandalisme mais, bien souvent, les habitants et la compagnie pétrolière ne sont pas d'accord sur la cause du déversement. Cependant, étant donné qu'il n'existe aucun moyen indépendant de vérifier les faits et que la compagnie dispose de plus grandes connaissances techniques, il est rare que les habitants puissent défendre véritablement leur cause. Les compagnies pétrolières exercent une mainmise considérable sur la façon dont la cause d'un déversement est déterminée, et elles reviennent parfois plus tard sur ce qu'elles ont accepté sur le terrain. Même lorsque le déversement est dû à un élément considéré comme « contrôlable », les habitants doivent négocier avec la compagnie ce que couvrira l'accord d'indemnisation.

MANQUEMENTS DES AUTORITÉS

En raison des manquements graves et généralisés dont les autorités font preuve, la population du delta du Niger ne dispose pas de moyens suffisants pour protéger son environnement et ses droits fondamentaux. Malgré les recommandations émises par de nombreux organes, dont la Commission africaine, le gouvernement du Nigeria a manqué à son devoir de surveiller en bonne et due forme l'industrie pétrolière.

Dans le delta du Niger, la réglementation est très défaillante. Le Nigeria dispose de lois et de règlements disposant que les compagnies doivent répondre aux normes internationales de « *bonnes pratiques en matière d'exploitation pétrolière* » et d'autres outils législatifs et réglementaires qui protègent l'environnement, mais cette législation est peu appliquée. Les agences gouvernementales chargées de la faire respecter sont inefficaces et, dans certains cas, prises dans des conflits d'intérêts.

Le gouvernement nigérian a conféré aux compagnies pétrolières le pouvoir de s'occuper de questions directement liées aux droits humains sans en assurer la surveillance qui convient – voire, souvent, sans aucune surveillance. Lorsque les habitants subissent les effets de dommages environnementaux, il est fréquent qu'ils n'aient pas d'autre choix que de négocier avec les compagnies au sujet des actions à entreprendre pour faire face à la situation et obtenir réparation. En dotant les compagnies d'une telle mainmise sur les enquêtes lors de déversements et sur l'octroi d'indemnités, le gouvernement fait preuve d'un profond manque de détermination à protéger les droits humains et à garantir des voies de recours utiles.

La forte dépendance du Nigeria vis-à-vis du pétrole et le fait que l'État nigérian est l'actionnaire majoritaire de certaines coentreprises constituent des problèmes fondamentaux, qui sont à la base des insuffisances réglementaires.

CULPABILITÉ DES COMPAGNIES

L'incapacité d'un gouvernement à faire rendre des comptes à une entreprise n'autorise pas cette dernière à fermer les yeux sur les conséquences de ses activités. Les compagnies présentes dans le delta du Niger devraient être parfaitement au courant des normes internationales régissant les opérations pétrolières ainsi que des normes relatives aux effets de ces opérations sur le plan social et environnemental. En outre, elles ont adopté des lignes de conduite qui les engagent à respecter des bonnes pratiques en la matière.

Dans la grande majorité des cas signalés à Amnesty International et sur lesquels l'organisation a enquêté, la SPDC est impliquée. Cela étant, plusieurs autres compagnies ne sont pas irréprochables – de mauvaises pratiques ont été menées dans d'autres régions, par d'autres sociétés.

Depuis des dizaines d'années, la SPDC est présente dans le delta du Niger et a recours à des pratiques réputées nuisibles à l'environnement et à la population. Après une courte période d'ouverture dans les années 1990, au cours de laquelle la SPDC a reconnu que ses opérations étaient à l'origine de situations graves, elle et sa société mère, Royal Dutch Shell, semblent aujourd'hui réticentes à admettre nombre de problèmes liés à leurs activités dans le delta du Niger.

Bien que ses opérations se déroulent dans un delta et que les infrastructures pétrolières soient souvent situées à proximité de terres cultivées et de voies navigables, quasiment aucune mesure de protection adaptée n'a été prise par la SPDC – les oléoducs n'ont pas été bien entretenus et des déchets ont été rejetés dans la nature sans que le suivi des conséquences sur la vie et les moyens de subsistance de la population ait été convenablement assuré. Alors que la loi exige la dépollution et l'assainissement rapides et complets des sols et des eaux, ces actions ne sont souvent pas effectuées. Dans plusieurs cas, le manque de détermination de la SPDC à traiter convenablement la pollution aux hydrocarbures a eu des conséquences désastreuses en termes de droits humains.



© Kadir van Lohuizen

Les populations vivant dans le delta du Niger ont vu leurs droits humains bafoués par des compagnies pétrolières auxquelles leur gouvernement ne peut pas ou ne veut pas demander des comptes. On leur a systématiquement refusé toute information relative à la manière dont l'exploration et la production pétrolières allaient les affecter et elles ont, à bien des reprises, essayé en vain d'obtenir justice. La situation dans le delta du Niger constitue un exemple frappant du non-respect de l'obligation pour un État de rendre

Torchères près d'Ebocha, Nigeria, 3 février 2008. Les habitants vivant près de torchères ne connaissent jamais vraiment la nuit. Ils vivent dans une lumière constante.

des comptes à sa population et de l'absence quasi-totale de responsabilisation des compagnies multinationales lorsqu'il s'agit de l'impact de leurs opérations sur les droits humains.

RECOMMANDATIONS

Amnesty International appelle le gouvernement du Nigeria à :

- veiller à la protection des droits humains et de l'environnement. Des mesures préventives rigoureuses au niveau réglementaire doivent être complétées par une réelle mise en application et des sanctions appropriées. Les compagnies pétrolières ne peuvent plus être autorisées à fixer leur propre réglementation.

Amnesty International exhorte les compagnies pétrolières à :

- faire suivre d'effet les engagements qu'elles ont pris publiquement envers l'environnement et les droits humains, surveiller les répercussions des opérations d'extraction du pétrole sur le plan social et en matière

de droits humains, communiquer les informations et entreprendre une consultation digne de ce nom auprès des populations concernées et dans le respect de celles-ci ;

- nettoyer les sites qu'elles ont contaminés et mettre en place des mesures de prévention efficaces.

Amnesty International prie instamment les gouvernements des pays d'origine des compagnies pétrolières de :

- mettre en place des mesures pour réglementer les opérations menées par les compagnies extractives aussi bien dans leur pays qu'à l'étranger. Ces entreprises doivent faire preuve de la diligence requise en ce qui concerne les répercussions de leurs opérations sur les droits humains et l'environnement, quels que soient leurs lieux d'activité.

Pour plus d'informations, voir le rapport d'Amnesty International intitulé *Nigeria: Petroleum, Pollution and Poverty in the Niger Delta - Report* (AFR 44/017/2009), sur lequel se fonde ce résumé.

DEMANDDIGNITY.AMNESTY.ORG

UN ENVIRONNEMENT SAIN
EST UN DROIT HUMAIN

AMNESTY
INTERNATIONAL



Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 2,2 millions de personnes dans plus de 150 pays et territoires qui luttent pour mettre fin aux atteintes graves aux droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de toute croyance religieuse.

Juin 2009
Index : AFR 44/021/2009

© LES ÉDITIONS FRANCOPHONES
D'AMNESTY INTERNATIONAL pour
la version française

Amnesty International
Secrétariat international
Peter Benenson House
1 Easton Street
Londres WC1X 0DW
Royaume-Uni

www.amnesty.org